



**délégation n° C2024-038**  
**du comité syndical**  
**Séance du 05 juillet 2024**  
**PPI ENEDIS**

Nombre de délégués en exercice	: 71
Nombre de délégués présents	: 36
Nombre de pouvoirs	: 09
Nombre de votants	: 45

Le cinq juillet deux mille vingt-quatre, à dix heures, le comité du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, convoqué le 27 juin 2024, s'est réuni à Quimper, à la salle des conférences du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

**Étaient présents** : **Secteur d'ABERS/IROISE** : François BIZIEN (Le Conquet), Antoine COROLLEUR (Plourin), Gildas FOREST (Brèlès) a reçu pouvoir de Georges GOURVENEC, Alexandre TREGUER (Landéda) a reçu pouvoir de Joseph GALLIOU - **Secteur du CAP-SIZUN** : René SOUBEN (Mahalon) a reçu pouvoir de Rémy LE COZ, - **Secteur du CENTRE** : Pierrot BELLEGUIC (Kergloff), Denis SALAUN (Plonévez-du-Faou), Georges MORVAN (Scrignac) - **Secteur de CROZON-CHATEAULIN** : Xavier BOREL (Le Faou) a reçu pouvoir de Philippe BRUN, Jean-Michel LEZENVEN (Argol) - **Secteur de LANDERNEAU-LESNEVEN** : Christophe BELE (Kernouës), Lionel GOBRY (Dirinon) - **Secteur de LANDIVISIAU/HAUT LEON** : Marie-Claire HENAFF (Saint-Vougay) a reçu pouvoir de Gilbert MIOSSEC, Jean-Pierre GILET (Mespaul), Hervé JEZEQUEL (St-Pol-de-Léon), Francis MOINE (Lanhouarneau) - **Secteur de MORLAIX** : François HAMON (Saint-Martin-des-Champs) a reçu pouvoir de François GIROTTO, Yvon POULIQUEN (Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner) a reçu pouvoir de Alban LE ROUX - **Secteur du PAYS BIGOUDEN** : Stéphane LE DOARE (Pont-l'Abbé), Christian LOUSSOUARN (Combrit), Jean-Yves ROZEN (Pont-l'Abbé) - **Secteur de QUIMPER** : Alain DECOURCHELLE (Pluguffan), Thomas FEREC (Briec), Hervé HERRY (Ergué-Gabéric), André LAUDEN (Plonéis), Pascal LE GOFF (Plogonnec), Jean L'HARIDON (Landudal), Pascal MIOSSEC (Langolen) - **Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU** : Jean-Louis BLOT (Névez), Jacques RANNOU (Rosporden), Marie-José TOULLEC (Bannalec) - **Collège des EPCI** : Jean-Louis BUANNIC (Communauté de communes du Pays Bigouden Sud), Jean-Noël EDERN (Haut Léon Communauté), Michel JOURDEN (Pays d'Iroise Communauté) a reçu pouvoir de André POSTEC, Pascal KERBOUL (Communauté de Lesneven Côte des Légendes) a reçu pouvoir de Jean-Yves QUERE, Gilles SALAUN (Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay)

**Excusés** : Philippe BRUN (Crozon), Joseph GALLIOU (Tréglonou), François GIROTTO (Plouégat-Moysan), Georges GOURVENEC (Ploudalmézeau), Rémy LE COZ (Plouhinec), Alban LE ROUX (Carantec), Daniel LE SAINT (Sizun), Gilbert MIOSSEC (Communauté de communes du Pays de Landivisiau), Jean-Yves QUERE (Ploudaniel), Patrick TANGUY (Le Juc'h), MAO Denis (Rosporden) André POSTEC (Logonna-Daoulas)

**Assistaient en outre** :

**Services du SDEF** : Jacques MONFORT, Emmanuel QUERE, Christian HENAFF, Morgane BOULIERE, Laurence LE VELLY, Jérémy GEFFROY et Marilyne HALL

Est élu secrétaire de séance : Pierrot BELLEGUIC

## **PPI ENEDIS** **Délibération N° C2024-038**

Vu, le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2224-31

Vu le code de l'énergie, notamment ses article L. 322-1 et L. 322-8 ;

Vu l'article L. 6 du code de la commande publique ;

Vu le contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente conclu le 06 mars 2020, et notamment l'article 11 de son cahier des charges ;

Le contrat de concession comporte un cahier des charges de concession intégrant dans son annexe D, un programme pluriannuel d'investissements pour la période 2020-2023, ci-après désigné le « PPI ».

Le PPI arrivant à son terme, les parties se sont rapprochées afin d'établir le bilan des investissements réalisés et d'élaborer le PPI de la période suivante, conformément à l'article 11 du cahier des charges et aux dispositions de l'annexe 2A au cahier des charges du contrat de concession.

Les premiers échanges ont débuté en mai 2023 avec le partage du diagnostic actualisé patrimoniale et qualité de la concession. Les parties se sont rencontrées à plusieurs reprises pour négocier le PPI mais les échanges ont été interrompus suite à la tempête CIARAN et ont repris en avril 2024 pour se conclure en mai 2024.

L'engagement financier du gestionnaire de réseau est indiqué dans le tableau ci-dessous :

<b>Engagement financier sur les zones et objets prioritaires de la concession (k€)</b>	<b>Total PPI 2024 à 2027</b>
<b>I. Raccordements des utilisateurs consommateurs et producteurs</b>	
<b>II. Investissements pour l'amélioration du patrimoine</b>	
II.1 Investissements pour la performance du réseau	
<i>Climatique - sécurisation</i>	9 000 k€
<i>Modernisation des réseaux</i>	21 000 k€
II.2 Investissements motivés par des exigences environnementales et des contraintes externes	
<i>Environnement (article 8, intégration des ouvrages)</i>	
<b>Total de l'engagement financier (k€)</b>	<b>30 000 k€</b>

Il y a lieu de conclure un avenant n°1 au contrat de concession, afin d'y intégrer le programme pluriannuel d'investissements de la période 2024-2027, qui succède au PPI de la période 2020-2023.

Le projet d'avenant est annexé à la présente.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité :

- constate que les discussions engagées entre le SDEF, ENEDIS et EDF en vue du renouvellement du programme pluriannuel d'investissements (PPI) sur la base du bilan du PPI précédent, en application de l'article 11 du cahier des charges de la concession conclu le 06 mars 2020 ont permis d'aboutir à un accord entre l'autorité concédante et son concessionnaire,
- autorise le Président à signer l'avenant ci-joint pour intégrer en annexe du cahier des charges de la concession conclu le 06 mars 2020 le PPI tel qu'établi en concertation avec ENEDIS et EDF.

**Le 22 octobre 2024**  
**Antoine COROLLEUR,**  
**Président du SDEF**



**Pierrot BELLEGUIC**  
**Secrétaire de séance**

